



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 17 OCTOBRE 2022 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Claude Lavoie  
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay  
Monsieur Yves Boulianne

Est absente la conseillère :

Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim

2022/10-01

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2022/10-02

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est accepté avec l'ajout suivant au point « Affaires nouvelles » :

**a) Colloque régional de la Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord**

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2022/10-03

**PROCÈS-VERBAL – 12 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

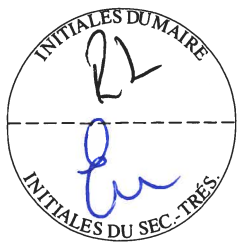
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

2022/10-04

**CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance du mois dernier est transmise à chaque membre du conseil.



No de résolution  
ou annotation

2022/10-05

### **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2022 (revenus : 2 154 317 \$, dépenses : 1 737 777 \$, conciliation à des fins fiscales : -63 000 \$, excédent : 353 540 \$) soit accepté.

2022/10-06

### **COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 81 610,24 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 30 septembre 2022 d'une somme de 69 918,59 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 151 528,83 \$.

2022/10-07

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque élu est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

2022/10-08

### **AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE SERVICE 9-1-1 PG**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC exige aux fournisseurs canadiens de réseau 9-1-1 le déploiement d'un réseau 9-1-1 PG;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, le fournisseur désigné par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour le déploiement du réseau 9-1-1 PG est Bell;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités recommande aux municipalités de procéder à la signature de cette nouvelle entente.

**IL EST PROPOSÉ** par Yvons Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Raymond Lavoie, maire, et Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer l'entente avec Bell pour le service 9-1-1 PG nouvelle génération.

2022/10-09

### **AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

#### **a) Bionest – Remplacement des diffuseurs et transfert de boues**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et d'accepter la soumission de Bionest d'un montant de 6 547,04 \$ (plus taxes applicables) pour le remplacement des diffuseurs et transfert de boues pour le système des eaux usées situé sur la rue Bouchard, payé à même le surplus accumulé.

#### **b) Solutions Techniques Intelligente CB inc. – Reconditionnement de pompe**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et d'accepter la soumission de Solutions Techniques Intelligente CB inc. d'un montant de 9 557 \$ (plus taxes applicables) pour le reconditionnement d'une pompe d'égout, payé à même le surplus accumulé.



No de résolution  
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

2022/10-10

**c) Alain Deschênes Constructions inc. – Panneaux de signalisation**

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et d'accepter la soumission de Alain Deschênes Construction inc. d'un montant de 5 391,67 \$ (plus taxes applicables) pour l'achat de divers panneaux de signalisation, payé à même le surplus accumulé.

**ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE – GROUPE ACCISST**

**CONSIDÉRANT QUE** la CNESST oblige les municipalités à mettre en place un programme de protection respiratoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne possède pas de programme de protection respiratoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense encourue d'un montant de 1 500 \$ (plus taxes applicables) pour l'élaboration d'un programme de protection respiratoire auprès de Groupe acciSST inc., payée à même le fonds général.

2022/10-11

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC SEL WARWICK**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim à signer un contrat de gré à gré avec Sel Warwick pour l'achat de sel à déglçage pour un maximum de 250 tonnes à 145 \$ la tonne.

2022/10-12

**DEMANDE DE PARTENARIAT – GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Grains de Soleil Côte-Nord inc. souhaite offrir un service de halte-garderie sur notre territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer gratuitement la salle n° 122 tous les mercredis de 8 h à 11 h 15, de prêter le matériel psychomoteur appartenant à la Municipalité et d'offrir un petit espace d'entreposage à l'organisme Grains de Soleil Côte-Nord inc. afin qu'il puisse offrir un service de halte-garderie.

2022/10-13

**DEMANDE D'APPUI – PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE VITALISATION, ISSUE DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - CLUB TAILLARDAT INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Taillardat inc. veut déposer le projet « Création de la Fête de la pêche blanche de Ragueneau et l'aménagement d'une salle d'activités communautaires de plein air » dans le cadre de l'Entente de vitalisation, issue du volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à ensemercer le lac Taillardat afin de créer un événement familial et rassembleur en plein air, soit la Fête de la pêche blanche de Ragueneau, et aménager une salle d'activités communautaires axées sur le plein air servant à la Fête et pour toute activité de plein air tout au long de l'année;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire appuyer des projets permettant de vitaliser son territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil appuie le projet « Création de la Fête de la pêche blanche de Ragueneau et l'aménagement d'une salle d'activités communautaires de plein air » du Club Taillardat inc.

2022/10-14

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'absence temporaire de madame Marie-France Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'embaucher une personne-ressource temporaire pour l'aide à la gestion comptable;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Audrey Morin est intéressée à occuper ce poste temporairement à raison d'un minimum d'une (1) journée ou deux (2) demi-journées par semaine;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le maire, Raymond Lavoie, à procéder à l'embauche de madame Audrey Morin comme personne-ressource temporaire pour l'aide à la gestion comptable et qu'il soit autorisé à signer l'entente de travail à intervenir entre madame Audrey Morin et la municipalité de la paroisse de Ragueneau.

2022/10-15

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022/08-21**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 août 2022, par sa résolution portant le numéro 2022/08-21, le conseil de la Municipalité de Ragueneau a accepté de vendre le lot 5 148 959 du cadastre du Québec dont elle est propriétaire à M. Sylvain St-Pierre et Mme Nancy Vallée pour une somme de 10 300 \$, plus taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution prévoit que les frais d'arpenteur et de notaire doivent être supportés par les acheteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les acheteurs ont mandaté Me Gabrielle Côté Pelletier, notaire et conseiller juridique, ayant ses bureaux au 434, boulevard Jessop, à Rimouski, pour procéder à la préparation de l'acte de transfert de propriété à intervenir entre la municipalité et les acheteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** par la même résolution, M. Raymond Lavoie, maire, et Mme Marie-France Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction;

**CONSIDÉRANT QUE** pour signer l'acte, M. Raymond Lavoie et Mme Marie-France Imbeault devraient se déplacer sur le territoire de la ville de Rimouski pour signer l'acte de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** plutôt que M. Raymond Lavoie et Mme Marie-France Imbeault se déplacent à la ville de Rimouski pour signer l'acte de vente et ainsi engager des frais importants pour la municipalité, il est approprié de plutôt mandater une tierce personne domiciliée sur place pour signer l'acte de transfert de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Johanne Ouellet, adjointe administrative de Me Gabrielle Côté Pelletier, notaire, est qualifiée pour signer l'acte de transfert de propriété pour la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau;





No de résolution  
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

2022/10-16

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, il y a lieu de modifier la résolution 2022/08-21 adoptée par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau le 22 août 2022 de manière à remplacer le dernier paragraphe de cette résolution pour autoriser plutôt Mme Johanne Ouellet à signer l'acte de transfert de propriété pour et à la place de M. Raymond Lavoie et Mme Marie-France Imbeault;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le dernier paragraphe de la résolution numéro 2022/08-21 adoptée par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau lors de sa séance ordinaire tenue le 22 août 2022 soit remplacé pour qu'il se lise comme suit : « Que Mme Johanne Ouellet, née le 30 mai 1965, soit autorisée à représenter la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau et à signer, à titre de représentante de cette dernière, tous documents relatifs à la transaction à intervenir entre ladite municipalité et M. Sylvain St-Pierre et Mme Nancy Vallée. »
- **QUE** copie de l'acte de transfert de propriété à être signé par Mme Johanne Ouellet, née le 30 mai 1965, soit au préalable transmise pour vérification et approbation à M. Raymond Lavoie, maire de la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau, par courriel à l'adresse [raylavoie@live.ca](mailto:raylavoie@live.ca).
- **QUE** M. Raymond Lavoie soit mandaté pour recevoir, vérifier et donner son accord au projet d'acte de transfert de propriété avant sa signature par Mme Johanne Ouellet, née le 30 mai 1965.
- **QUE** Mme Johanne Ouellet, née le 30 mai 1965, ne soit autorisée à signer l'acte de transfert de propriété de la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau en faveur de M. Sylvain St-Pierre et Mme Nancy Vallée que sur réception d'un courriel de M. Raymond Lavoie confirmant que ledit acte est conforme à l'entente convenue entre les parties.

#### **DEMANDES DU CLUB TAILLARDAT INC.**

##### **a) PANNEAUX D'ARRÊT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Taillardat inc. désire augmenter la sécurité en installant des panneaux d'arrêt à des endroits peu sécuritaires autour du lac Taillardat;

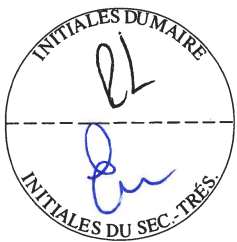
**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 2 panneaux d'arrêt pour le Club Taillardat inc. d'un montant de 69,58 \$ (plus taxes applicables) chez Alain Deschênes Construction inc.

##### **b) AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉPARATION D'UNE MOTOPOMPE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Taillardat inc. possède de l'équipement incendie dont une motopompe servant à éteindre les feux en attendant l'arrivée des pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la motopompe nécessitait des réparations;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue du Club Taillardat inc. pour la réparation de la motopompe;



No de résolution  
ou annotation

2022/10-17

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande d'aide financière et d'effectuer le remboursement des frais de réparation de la motopompe d'un montant de 636,36 \$ (taxes incluses) au Club Taillardat inc.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : AXE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Ragueneau a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes et Pointe-aux-Outardes désirent présenter un projet d'acquisition d'une paveuse à double fonction dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Ragueneau s'engage à participer au projet d'acquisition d'une paveuse à double fonction et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2022/10-18

**AFFAIRES NOUVELLES**

**a) COLLOQUE RÉGIONAL DE LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Huguette Tremblay, conseillère municipale, à assister au colloque régional de la Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord ayant pour thème « Bien vivre et vieillir chez soi dans sa communauté » qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2022 au Centre des congrès de Sept-Îles.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés conformément aux règlements en vigueur.

2022/10-19

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2022/10-20

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public après chaque point.

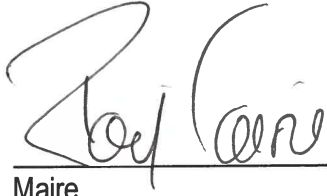


No de résolution  
ou annotation

2022/10-21

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 07.

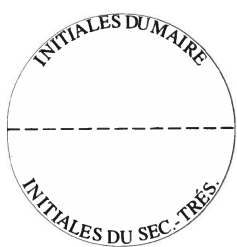
  
\_\_\_\_\_

Maire

  
\_\_\_\_\_

Greffière-trésorière adjointe par intérim

***Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.***



No de résolution  
ou annotation

